

## Jugement tribunal divorce

## Par mammp, le 23/04/2014 à 20:49

Venant de recevoirjugement divorce prononce le 10 avril 2014

Pourriez vous me dire svp ce que signifie:deboute mr x de sa demande fondee sur article 699 du code de procedure civile

Qu aurait demande mon ex?

Merci de m expliquer simplement ce qu il aurait pu demander et cela lui a til etait refuse

Merci de votre amabilite je nai pas bcp de connaissance et vu mon age g besoin ke lon m aide En plus svp prestation compensatoire versee en 1 seule fois est elle declarable svp merci Bonne soiree

## Par Laure3, le 25/04/2014 à 19:12

Bonjour,

Il serait plus simple pour vous de regarder sur le net en notant Article 699 du code de procédure civil et vous aurez toutes les explications voulues. Bon courage